



Approvisionnement
responsable*

Kingfisher

Fiche technique :

Bois issu de forêts gérées durablement



Ce que signifie choisir un produit Green Star

Les produits bénéficiant du statut Green Star sont conçus pour aider les clients à identifier les articles de nos gammes qui contribuent à réduire l'impact sur l'environnement. Les clients peuvent utiliser les informations fournies pour sélectionner et mieux comprendre les produits qui les intéressent ou qu'ils ont achetés.

L'importance du bois

L'approvisionnement responsable vise à résoudre les problèmes environnementaux et éthiques liés aux matières premières et à la fabrication d'un produit.

Le [Programme des Nations Unies pour l'environnement a estimé](#) que chaque année entre 2015 et 2020, 10 millions d'hectares de forêt ont été convertis pour d'autres usages, soit une surface équivalente à celle de l'Islande. Les programmes d'approvisionnement responsable travaillent avec des entreprises de gestion forestière, des fabricants, des distributeurs et des organisations locales, entre autres, pour garantir la mise en place d'une gestion forestière responsable et protéger les forêts anciennes.

Critère 1 :

Évaluation des produits Green Star



Chaque produit doit répondre :

- à l'ensemble des exigences légales locales ;
- à l'ensemble des exigences des politiques de Kingfisher.

[Cliquez ici pour consulter les politiques de Kingfisher](#). Elles comprennent notamment nos normes relatives aux droits humains, aux conditions de travail au sein de la chaîne d'approvisionnement et aux matériaux d'emballage.

Nous vérifions également si les produits figurent sur une liste de critères d'exclusion. La liste de critères d'exclusion contient plusieurs critères ou caractéristiques pertinents pour le type de produit, qui, s'ils sont présents, disqualifient le produit pour le statut Green Star. La liste de critères d'exclusion se trouve à la fin de cette fiche technique. Cette liste est révisée annuellement.

Tous les produits Green Star ne font pas l'objet d'une évaluation du cycle de vie. Cependant, l'application des politiques Kingfisher et des critères de la liste d'exclusion permettent de prendre en compte différentes étapes du cycle de vie du produit.

L'évaluation Green Star « Fabriqué à partir de bois issu de forêts gérées durablement » se concentre sur la phase des matériaux du cycle de vie du produit, pour les produits dont cet aspect présente un impact potentiel important. Le programme Green Star exclut les produits qui peuvent présenter d'autres aspects néfastes pour l'environnement liés aux phases de mise au rebut en cours d'utilisation ou en fin de vie.

Critère 2 :

Éligibilité au programme Green Star



Les critères pour le label « Fabriqué à partir de bois issu de forêts gérées durablement » sont les suivants :

- Le bois ou le papier doit être entièrement certifié et entièrement suivi par l'un des deux organismes spécifiés. Le bois certifié et les matériaux dérivés du bois (par exemple, le papier) présentent une chaîne de contrôle qui permet de remonter à la forêt ou à la source de recyclage.
 - Certification de la chaîne de contrôle du [Forest Stewardship Council®](#) (FSC®).
 - Certification de la chaîne de contrôle du [Programme for the Endorsement of Forest Certification](#) (PEFC)
 - Pour les fenêtres et les portes extérieures, le produit doit également présenter une transmission thermique de $U_w \leq 1,2 \text{ W/m}^2\text{K}$.
 - Pour les produits contenant plusieurs matériaux, le matériau principal (déterminé en fonction du poids) est évalué.
 - Le MDF (panneau de fibres à densité moyenne), le HDF (panneau de fibres à haute densité) et le bois traité peuvent être difficiles à recycler en fin de vie.
 - Le bois traité est exclu.
 - Le MDF ou le HDF ne peut représenter que 10 % du poids d'un produit Green Star. Le principal matériau évalué (c'est-à-dire représentant au moins 50 % du poids du produit) doit être du bois ou du papier, le MDF et le HDF étant exclus.

Si les critères 1 et 2 sont remplis, un produit peut être retenu comme candidat au programme Green Star.



Vérification et confirmation du statut Green Star

- ✓ Tous les produits désignés sont évalués en interne par notre équipe de développement durable et soumis à l'ONG Bioregional pour validation externe. Les évaluations et la validation visent à déterminer si un produit répond aux critères 1 et 2. Pour en savoir plus sur l'ONG Bioregional, [cliquez ici](#)
- ✓ Une fois l'évaluation externe effectuée, le produit peut alors obtenir le statut Green Star.
- ✓ Une évaluation complète est effectuée chaque année pour s'assurer que tous les produits continuent de répondre aux critères de sélection.

Critères de la liste de critères d'exclusion relatifs au bois

Cette liste répertorie les caractéristiques ou les aspects des produits qui les rendent inéligibles au programme Green Star :

- ✗ Charbon de bois, bois de chauffage, briquettes, bois d'allumage, allumettes. Bien qu'il soit important que tout le bois soit issu de forêts gérées durablement, la combustion du bois et du charbon entraîne des problèmes de pollution de l'air.
- ✗ Piscines et spas avec revêtement ou structure en bois. Ces produits sont très gourmands en eau.
- ✗ Produits contenant de l'huile de palme, du coton, du caoutchouc ou du cuir, sans preuve que ces matériaux proviennent de sources gérées durablement.
- ✗ Produits susceptibles de causer des problèmes écologiques lorsqu'ils pénètrent dans l'environnement, notamment :
 - Lingettes nettoyantes jetables à usage unique
 - Équipement de protection individuelle à usage unique
 - Barbecues à usage unique.
- ✗ Produits associés à la cruauté envers les animaux, notamment :
 - Tampons adhésifs et panneaux de colle utilisés pour la dératisation.
 - Produits contenant des plumes ou du duvet, sauf s'ils proviennent de sources gérées durablement (certifiés recyclés ou certifiés Responsible Down Standard/Downpass/Global Traceable Down Standard)
- ✗ Les produits ne présentant pas un indice de rendement thermique élevé et répondant aux critères suivants :
 - Fenêtres vitrées et portes extérieures vitrées de $U_w > 1,6W/m^2K$
 - Portes extérieures non vitrées de $U_w > 1,5W/m^2K$.
- ✗ Produits dont l'emballage contient du PVC ou du polystyrène expansé.

Vérifié en juillet 2025